
VILLE DE COUBRON

Arrondissement Le Raincy

Canton de Montfermeil



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grand Prix de l'Environnement 2002

Thème : Préservation et mise en valeur des espaces verts et des paysages
Dossier : "Bois de Bernouille"

Coubron, un village de Seine-Saint-Denis, à quelques kilomètres de Paris

Situé à la limite du département de la Seine-et-Marne, Coubron se distingue des autres communes du département par son caractère rural. Avec la forêt de Bondy au sud et le bois de Bernouille au nord, ce village a su conserver son patrimoine naturel (277 hectares sur les 413 que comporte la commune).

La gestion de l'environnement s'inscrit au coeur de la politique municipale depuis de nombreuses années et se décline aujourd'hui sous différentes formes et projets.

Depuis janvier 2001, les Coubronnois peuvent trier leurs déchets grâce à la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers. Une information sur ce thème est transmise via le bulletin communal "Le p'tit Coubronnois".

Concernant les déplacements, Coubron s'engage aux côtés de la Région Ile-de-France et du Département de la Seine-Saint-Denis à signer la Charte Régionale des Circulations Douces et en s'investissant dans la mise en place du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables. En collaboration avec le Codérando 93 (Fédération Française de Randonnée Pédestre), des itinéraires supplémentaires de randonnée sont en projet.

Le 8 mars dernier, Coubron a parafé avec le COMEX (Comité d'Expansion Economique de la Seine-Saint-Denis) la Charte Départementale de la Qualité du Territoire qui protège l'environnement des équipements industriels et commerciaux.

De plus, la commune poursuit son programme d'assainissement par la mise en séparatif de son réseau communal. Coubron développe également un programme continu d'enfouissement des réseaux (électriques et téléphoniques).

... / ...

Un des projets de la commune est de créer un Centre d'Initiation au Monde Rural et à la Nature.

Ont déjà été réalisées :

- la plantation, la gestion d'une vigne et la production de vin rouge et blanc,
- la gestion d'une prairie marno-calcaire à orchidées (inscrite en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Z.N.I.E.F.F.),
- la plantation d'un verger pédagogique et d'un arboretum dans le parc de la Mairie.

Le bois de Bernouille constitue l'un des projets phare de la commune. Ce bois de 45 hectares fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1998. Il bénéficie d'un protocole d'accord entre Gypse France / S.A.M.C. (exploitant carrier) et Coubron. La commune, chargée désormais de la gestion, a décidé de le valoriser par la réalisation d'un sentier de découverte et poursuit un entretien régulier. Ce sentier sera un vrai support d'animation pour les groupes naturalistes, les scolaires de Coubron ainsi que pour les communes intéressées. Un livret pédagogique sera édité afin de faciliter la visite (accompagnée par un animateur nature, déjà en poste à la Mairie). Depuis février 2002, ce même projet est de plus, porteur du label "Merci dit la Planète".

Depuis octobre 2001, la Mairie s'investit également dans la pédagogie de l'environnement à travers un programme de découverte de la nature proposé aux élèves coubronnois.

De plus, les espaces encore utilisés pour les activités agricoles (culture, élevage) font l'objet d'une protection active. Afin d'animer l'ensemble de cette importante zone naturelle et de faire le lien avec les activités agricoles, l'implantation d'un centre équestre est à l'étude.

Pour tout renseignement et communication sur le dossier :

Maire de Coubron, Conseiller Général : **Raymond COËNNE**

Elu en charge du dossier : Henri-Philippe CONGAR, Maire Adjoint

Chargée de projet : Géraldine BOUTIN

Téléphone : 01 43 88 51 45

Fax : 01 43 88 63 85

Site internet : www.mairie-de-coubron.fr

E-mail : mairie_de_coubron@libertysurf.fr